

CARNETS d'urbaniste



DE OISE-LA-VALLÉE



En termes de politique d'accueil des gens du voyage, une première **loi du 31 mai 1990** relative à la mise en œuvre du droit au logement recommandait de prévoir les « conditions d'accueil spécifiques des gens du voyage en ce qui concerne le passage et le séjour, en y incluant les conditions de scolarisation des enfants et celle d'exercice d'activités économiques ».

Plus spécifique, la **loi du 5 juillet 2000** relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage est venue renforcer ce dispositif en le rendant obligatoire notamment pour les communes de plus de 5000 habitants. Elle définit les normes pour l'accueil, oblige à organiser l'accompagnement social et la scolarité et **rend obligatoire l'élaboration d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage.**

Ce dernier prévoit également plusieurs types de structures d'accueil (aires d'accueil, aires de grand passage, terrains familiaux...).

La **loi du 27 janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté a complété cette compétence devenue désormais intercommunale en ajoutant la structure « **terrains familiaux locatifs** » dont la vocation est d'accueillir les installations prolongées des résidences mobiles.

Dans l'Oise, le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été adopté en 2003 et exigeait la construction de **15 aires d'accueil ainsi que 6 aires de grand passage** sur l'ensemble du territoire isarien.

Ce dernier fait l'objet d'une révision alors que le nombre de places préconisées n'a pas atteint l'objectif initial. Cette révision vise à actualiser les besoins en termes de capacité d'accueil et à mieux répartir les implantations.

Souhaitant contribuer à cette démarche, **l'agence d'urbanisme Oise-la-vallée a organisé avec l'appui de plusieurs acteurs Seine-et-Marnais une journée consacrée à la visite de plusieurs structures exemplaires en Seine-et-Marne.**

SORTIE DECOUVERTE EXEMPLES DE TERRAINS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

En Seine-et-Marne

Mercredi 14 juin 2017



Aire d'accueil d'Allaire dans le Morbihan - Source : Communauté de Communes Pays de Redon



CHIFFRES CLÉS

555

C'est le nombre de places exigées dans l'Oise par le schéma départemental de 2003

315

C'est le nombre de places réalisées sur l'ensemble du territoire en 2016

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette journée et particulièrement :

- Jean-Claude GENIES (Maire de Gressy et Vice-Président de la CA Roissy-Pays-de-France)
- Alain CHAUVEAU (Directeur de Gestion DM Services)
- Paul MOUANDJO (Coordinateur de Gestion DM Services)
- Christine Bidault (DGS Saint-Thibault-des-Vignes)
- Maryse Nourry (CCAS Saint-Thibault-des-Vignes)
- Nadine BREYSSE (DGA CA Marne et Gondoire)
- Jean-Paul MICHEL (Maire de Lagny-sur-Marne et Président de la CA Marne-et-Gondoire)
- Nathalie MARET (Gestionnaire aire de Quincy Voisins, DM Services)
- Daniela PENNINI (Architecte-Urbaniste OPQU)
- Sébastien DORIONS (Responsable du service environnement CC Plaines et Monts de France)

et l'ensemble des gens du voyage rencontrés

Types de structures d'accueil préconisés par le schéma départemental

DÉFINITIONS

LES AIRES D'ACCUEIL

structure destinée à accueillir les gens du voyage de passage ou revenant régulièrement sur un territoire

LES AIRES DE GRAND PASSAGE

structure destinée à accueillir d'importants groupements de gens du voyage pour une capacité allant de 50 à 200 caravanes

LES AIRES DE PETIT PASSAGE

Terrains destinés à accueillir des gens du voyage de courte halte

LES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

Terrains destinés à accueillir des gens du voyage en recherche de sédentarisation

QUELQUES PARTICULARITÉS

- Implantation au sein ou à proximité des zones à vocation d'habitat
- Pour 5 places de caravane : avoir au minimum un bloc sanitaire avec douche et deux WC
- Alimentation en eau potable et électricité obligatoire
- Doivent être prévus au Schéma Départemental
- Ne sont pas ouverts en permanence
- Durée de séjour limitée
- Concernent les communes de moins de 5000 habitants
- Structures peu aménagées avec maximum 10 places
- Peuvent être en zones rurales
- Compétence rendue obligatoire pour les intercommunalités par la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté
- Répondent à des besoins de sédentarisation des gens du voyage
- Possibilité d'avoir des aides financières de l'Etat
- Nécessitent une demande d'autorisation d'aménager au même titre que les autres autorisations d'urbanisme

L'aire d'accueil de Dammartin-en-Goële



Localisation : 11 rue Louis Braille, 77 230 Dammartin-en-Goële
Nombre d'emplacements : 10 emplacements (20 places)
Date d'ouverture : 18 décembre 2013
Gestionnaire : société VAGO
Taux d'occupation : 93,7 %
Caution par famille : 150 €
Redevance : 4,5 € / jour
Prépaiement eau /électricité : Avance consommation 50€/famille Eau 3,90 €/m3
Electricité 0,15€ kWh

CHIFFRES CLÉS

10
C'est le nombre d'emplacements

20
C'est le nombre de places de
cravanes



Les emplacements sont dotés de bâtis en dur abritant blocs sanitaires et cuisines, ainsi que de plateformes de 162 m² chacune pouvant accueillir quatre caravanes. Ce terrain a la particularité d'être occupé par les membres de la même famille



Un bus médiathèque passe 2 à 3 fois par semaine avec un éducateur pour les enfants scolarisés dans les écoles de la commune



Les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine par la société VEOLIA depuis une aire dédiée à cet effet et qui est située à l'entrée du site.

GESTION

Présence d'un employé de la société VAGO du lundi au samedi pour assurer les rentrées et sorties au site ainsi que l'entretien du site



Les bénéficiaires signent un bail précaire de 3 mois reconductible 2 fois

Container maritime - DM Services gestion des aires d'accueil à Chelles

Au siège de DM services à Chelles, visite d'un container témoin transformé en bloc sanitaire et destiné à remplacer le bâti dur dans les aires d'accueil des gens du voyage. Les containers achetés sont d'occasion et sont aménagés à Chelles.



Optionnellement la toiture peut être en double pente

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Surface au sol 13,7 m²
Poids 2 350 kg
Volume 33 m³
Largeur intérieure 2,36 m
Longueur intérieure 5,91 m
Hauteur intérieure 2,39 m



* Module double avec isolation intérieure

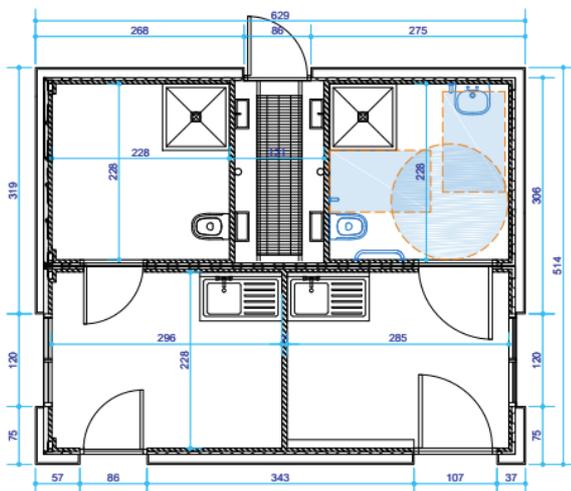
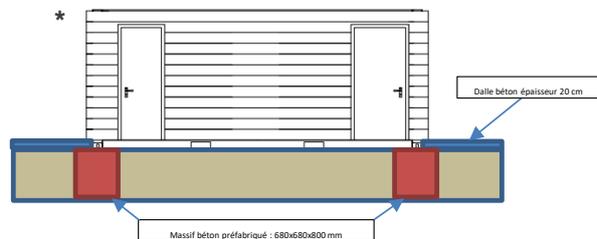
Toiture du container en acier étanchéifiée avec une membrane bitumineuse



Les modules sont réhabilités et équipés en usine



La pose peut se faire sur une plateforme ou sur des fondations



* Plan du module sanitaire double-buanderie fermée

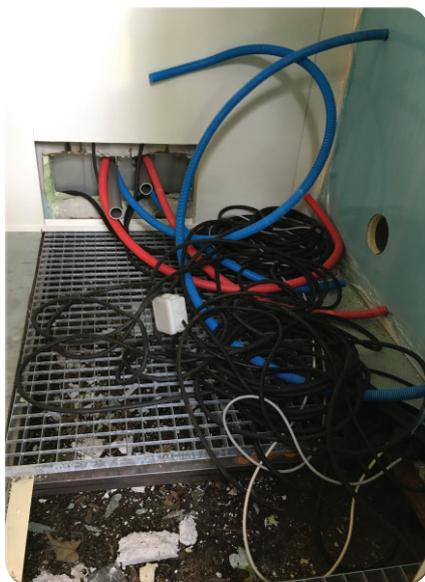


Les aménagements intérieurs sont modulables et permettent de mettre en place tous les équipements nécessaires (cuisine, douche, WC, buanderie...)





L'installation électrique et les raccordements sanitaires se font via un local technique. La distribution dans les différentes pièces (WC, buanderie, cuisine...) se fait à travers les parois intérieures.



Pour équiper les aires d'accueil ou les aires de grand passage DM services offre plusieurs solutions de raccordement :



Compteurs individualisés



Exemples de coffrets électriques



Exemple de borne d'alimentation d'eau



Exemples de bornes d'alimentation mixte (eau/électricité)

Opération d'habitat adapté de Saint-Thibault-des-Vignes



Localisation : 6 chemin des Clos Saint Pères,
77 400 Saint-Thibault-des-Vignes

Programme : 20 maisons individuelles locatives PLAI
(15 T3; 3 T4; 2 T5)

Date d'ouverture : septembre 2015

Titulaire du bail et suivi social : CCAS de Saint-Thibault-des-Vignes

Maître d'ouvrage : Trois Moulins Habitat

Maître d'œuvre : MOD-HUS Architectes

Coût financier : 4 M€



Projet réalisé à l'initiative du maire pour les gens du voyage sédentarisés sur sa commune



Le CCAS a rendu compte de la réussite de l'opération et du bon déroulement des échanges entre les deux parties

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

FEDER (2007-2013) : 250 K€
Etat : 522 K€
Région IDF : 230 K€
Ville : 60 K€
CDC : 2 500 K€
Trois Moulins Habitat : 400 K€

Le projet réalisé accueille des maisons en dur (locatives sociales) avec jardins abritant des emplacements pour une caravane.

Une seule caravane est admise par jardin.

Les familles recevant de la visite demandent une autorisation pour une deuxième caravane pour une durée limitée.

Les loyers sont variables et vont de moins d'1 euro à 275 euros / mois selon le quotient familial (reste à charge)



Intérieurs et extérieurs sont soignés. Les familles prennent en charge l'entretien des lieux sur la base du volontariat

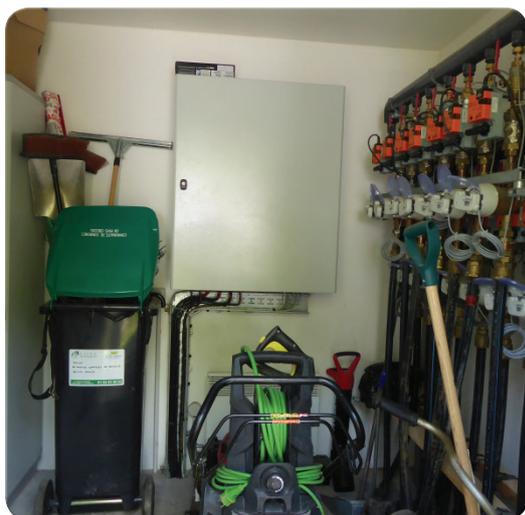
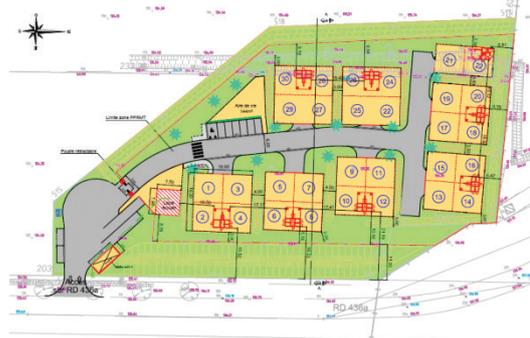
L'aire d'accueil de Quincy-Voisins



Localisation : 272 Avenue du Maréchal Foch,
77860 Quincy-Voisins
Nombre d'emplacements : 8 emplacements / 30 places de caravane
Date d'intervention : 2011
Maître d'ouvrage : SMIEP Vallée du Grand Morin
Gestion : DM Services gestion des aires d'accueil
Coût financier : 1 100 000 € HT



Site peu végétalisé, les occupants peuvent installer des tentes pour limiter l'exposition au soleil



Structure avec compteurs centralisés pour éviter tout piratage du local technique un système de boucle de sécurité a été mis en place



L'entrée au site est sécurisée par un dispositif dédié qui fonctionne avec une batterie et contrôlé par le gestionnaire de l'aire



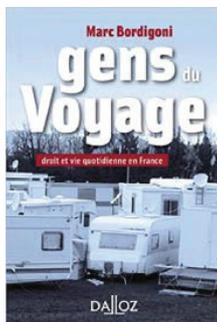
Les candélabres sont scellés au sol par un bloc de béton armé afin de limiter les raccordements illicites

BIBLIOGRAPHIE

pour en savoir plus ...



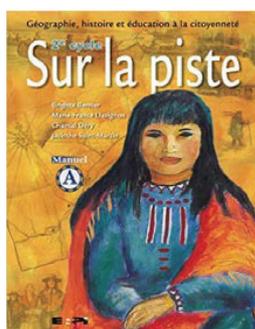
AUBIN Emmanuel, **La commune et les gens du voyage**, France, Berger-Levrault, 12 décembre 2014. 317 p.



BORDIGONI Marc, **Gens du Voyage, Droit et vie quotidienne en France**, France, Dalloz, 8 mai 2013. 320 p.



Cour des comptes, **L'accueil et l'accompagnement des gens du voyage**, France, Dalloz, 20 novembre 2012. 352 p.



DGUHC, DIV, **Les aires d'accueil des gens du voyage. Préconisations pour la conception, l'aménagement et la gestion**, France, novembre 2002

- BERGEON Céline, **Initiatives et stratégies spatiales. Le projet circulaire face aux politiques publiques. L'exemple des Roms et des Voyageurs du Poitou-Charentes (France) et de la Wallonie (Belgique)**, Géographie. Université de Poitiers, 2011
- BERLAND-BERTHON Agnès, **Une vue d'ensemble, Gens du voyage, Logement-Habitat-Politique de la ville**, CEREMA, 18 octobre 2007
- HUMEAU Jean-Baptiste, **Tsiganes en France, de l'assignation au droit d'habiter**, France, 1995, L'Harmattan, col Géographie sociale
- QUENTIN Didier, **Bilan et adaptation de la législation relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage**, 2011
- MARCHAND Anne, **La protection des droits des Tsiganes dans l'Europe d'aujourd'hui**, Europe, 200, L'Harmattan
- Les éditions des Journaux officiels, **Les gens du voyage. Législation et réglementation**, France, n°1723, Paris, 133 p.
- La Gazette des communes, **Concevoir des logements avec la population manouche**, France, 22 mai 2006, p.40-41
- *Etudes Tsiganes, L'urbanité en défaut. Eloge de l'interstice*, France, Volume 7, 1996
- *Etudes tsiganes, L'urbanité réconciliée : L'habitat adapté : un enjeu de citoyenneté*, France, Volume 11, 1998
- *Etudes Tsiganes, L'habitat saisi par le droit. Les virtualités de la loi Besson*, France, Volume 15, 2001. Cette revue et l'UNISAT publient un Répertoire juridique, compilation de tous les textes relatifs aux nomades.
- MERCHAT Daniel, **Accueil et stationnement des gens du voyage**, France, 2000, Le Moniteur, collection Guides Juridiques, 240 p.
- RAIMBOURG Dominique, **Statut, accueil et habitat des gens du voyage**, 2015



AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT
DE LA VALLÉE DE L'OISE
13, Allée de la Faïencerie 60100 CREIL
Tél. 03 44 28 58 58 - Fax. 03 44 28 58 60
www.oiselavallee.org

Directrice de la publication : Pascale POUPINOT
Rédaction : Imane FEDAILI
Réalisation : Clothilde MORIAT
Crédit photos (hors crédits spécifiques) : © Oise-la-Vallée
juin 2017